

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 28 JANVIER 2019

Convocation : 21/01/2019  
Affichage compte rendu : 01/02/2019  
Conseillers en exercice : 33

PRÉSIDENT : C. CHARNAY  
SECRÉTAIRE : V. BADIN

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Madame CHARNAY Maire, Mesdames BADIN, GASSA, KAHOUL, TAIAR adjointes, Messieurs KHOUATRA, SEMARI, ROUTABOUL, BAZIN, OZEL, adjoints, Mesdames D'ANIELLO ROSA, BRACCO, CHECCHINI, FORNENGO et PALANDRE conseillères municipales, Messieurs SOULIER, GAGNEUR, COMBAZ, VERDU, HAOUES, LONOCE, MELLIES, CHARRIER, BOUDJELLABA et PELOSATO conseillers municipaux.

**ONT DONNE PROCURATION** : Monsieur PASSI a donné procuration à Madame CHARNAY, Madame JANNOT a donné procuration à monsieur GAGNEUR, Monsieur BOUTY a donné procuration à monsieur SEMARI, monsieur ALLALI a donné procuration à madame FORNENGO, madame CHARRIER a donné procuration à monsieur CHARRIER, madame FERNANDES RAMALHO a donné procuration à monsieur MELLIES.

**Madame la Maire demande à l'administration de procéder l'appel.**

**Présents : 25 procurations : 6**

**Madame CHARNAY propose madame Violaine Badin comme secrétaire de séance. Le conseil municipal la nomme à l'unanimité.**

**Arrivée de madame Perrier**

**Présents : 26 procurations : 6**

Madame Charnay fait adopter le procès-verbal du conseil municipal du 3 décembre 2018 PAR 24 VOIX POUR ET 8 ABSTENTIONS (M. PALANDRE, A. PELOSATO, L. PERRIER, M. BOUDJELLABA, A. MELLIES, JP. CHARRIER, E. FERNANDES-RAMALHO par procuration, C. CHARRIER par procuration).

**Arrivée de madame Fernandes-Ramalho et de monsieur Bouty**

**Présents : 28 procurations : 4**

**Sortie de madame Gassa**

**Présents : 27 procurations : 4**

**N° 1**

<b>DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE</b>
---------------------------------------

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR 23 VOIX POUR, 2 VOIX CONTRE (M. PALANDRE, A. PELOSATO), 2 ABSTENTIONS (L. PERRIER, M. BOUDJELLABA), 4 REFUS DE VOTE (A. MELLIES, JP. CHARRIER, E. FERNANDES-RAMALHO, C. CHARRIER par procuration) :**

- PREND ACTE de la communication du rapport sur les orientations budgétaires pour 2019 ;
- PREND ACTE de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2019.

**N° 2**

<b>OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT SUR L'EXERCICE 2019</b>
--

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR 27 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS (L. PERRIER, M. BOUDJELLABA, M. PALANDRE, A. PELOSATO) :**

- AUTORISE Madame la Maire à engager, liquider et mandater les nouvelles dépenses d'investissement suivant la répartition ci-dessus avant le vote du budget 2019.

**Retour de madame Gassa**

**Présents : 28 procurations : 4**

**Madame la Maire informe le conseil municipal que pour la délibération « Autorisation du versement d'acomptes sur subventions avant le vote du budget primitif 2019 », les élus occupant des fonctions de responsable au sein des associations concernées sortiront au moment des débats et du vote de la délibération.**

**Sont invités à quitter la salle du conseil municipal les élus suivants, du fait de fonctions occupées au sein des associations concernées :**

- Yamina Kahoul pour les Centres sociaux
- Violaine Badin, Nacer Khouatra, Ibrahim Ozel pour la MIFIVA
- Hélène Taïar pour le SOG Judo
- Louis Soulier pour l'AMAD

**Présents : 22 procurations : 4**

**N°3**

<b>AUTORISATION DU VERSEMENT D'ACOMPTES SUR SUBVENTIONS AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019</b>
---

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE :**

- DECIDE d'allouer les acomptes précisés ci-dessus ;
- AUTORISE Madame la Maire à mandater les acomptes correspondants ;
- PREVOIT au Budget Primitif 2019 les subventions à ces organismes pour un montant supérieur ou égal à celui des acomptes ;
- DECIDE que les dépenses en fonctionnement seront imputées au chapitre 65 articles 6574 et 657362 pour le CCAS.

**Retour de Madame Kahoul, madame Badin, monsieur Khouatra, monsieur Ozel, madame Taïar, monsieur Soulier**

**Présents : 28 procurations : 4**

**N° 4****ACOMPTE SUR SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS 2019 - CONVENTION  
D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LE COMITE D'ACTION SOCIALE ET  
CULTURELLE DU PERSONNEL COMMUNAL DE LA VILLE DE GIVORS****LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE :**

- PREVOIT au Budget Primitif 2019 la subvention à cet organisme pour un montant supérieur ou égal à celui des acomptes ;
- AUTORISE Madame la Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens ci-jointe avec le CASC pour l'année 2019 ;
- DECIDE que les dépenses en fonctionnement seront imputées au chapitre 65 articles 6574.

**N° 5****ACOMPTE SUR SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS 2019 - CONVENTION  
D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION STADE OLYMPIQUE DE  
GIVORS RUGBY (SOG RUGBY)****LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE :**

- PREVOIT au Budget Primitif 2019 la subvention à cette association pour un montant supérieur ou égal à celui des acomptes ;
- AUTORISE Madame la Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens ci-jointe avec le Givors de Rugby (S.O.G rugby) pour l'année 2019 ;
- DECIDE que les dépenses en fonctionnement seront imputées au chapitre 65 article 6574.

**N° 6****ACOMPTE SUR SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS 2019 - CONVENTION  
D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION DES SAUVETEURS DE  
GIVORS****LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE :**

- PREVOIT au Budget Primitif 2019 la subvention à cette association pour un montant supérieur ou égal à celui des acomptes ;
- AUTORISE Madame la Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens ci-jointe avec l'association des Sauveteurs de Givors pour l'année 2019 ;
- DECIDE que les dépenses en fonctionnement seront imputées au chapitre 65 article 6574.

**N° 7****ACOMPTE SUR SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS 2019 - CONVENTION  
D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LA MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE  
(MJC)****LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE :**

- PREVOIT au budget primitif 2019 la subvention à cette association pour un montant supérieur ou égal à celui des acomptes ;
- AUTORISE Madame la Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens ci-jointe avec la Maison des Jeunes et de la Culture pour l'année 2019 ;
- DECIDE que les dépenses en résultant seront imputées au chapitre 65, article 6574.

**Madame Kahoul sort de la salle du conseil municipal et ne participe ni aux débats ni au vote de la délibération concernant les Centres sociaux.**

**Présents : 27 procurations : 4**

**N° 8**

<b>ACOMPTE SUR SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS 2019 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LES CENTRES SOCIAUX DE GIVORS</b>
--

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE :**

- PREVOIT au Budget Primitif 2019 la subvention à cette association pour un montant supérieur ou égal à celui des acomptes ;
- AUTORISE Madame la Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens ci-jointe avec l'association des Centres Sociaux pour l'année 2019 ;
- DECIDE que les dépenses en fonctionnement seront imputées au chapitre 65, article 6574.

**Retour de madame Kahoul**

**Monsieur Louis Soulier, est invité à sortir de la salle du conseil municipal et ne participe ni aux débats ni au vote de la délibération concernant l'AMAD.**

**Présents : 27 procurations : 4**

**N° 9**

<b>ACOMPTE SUR SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS 2019 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION D'AIDE POUR LE MAINTIEN A DOMICILE (AMAD)</b>
--

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE :**

- PREVOIT au Budget Primitif 2019 la subvention à cette association pour un montant supérieur ou égal à celui des acomptes ;
- AUTORISE Madame la Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens ci-jointe avec l'association pour le maintien et l'aide à domicile Rhône Sud (AMAD) pour l'année 2019 ;
- DECIDE que les dépenses en fonctionnement seront imputées au chapitre 65 article 6574.

**Retour de monsieur Soulier**

**Madame BADIN, messieurs Khouatra et Ozel sortent de la salle du conseil municipal et ne participent ni aux débats ni au vote de la délibération concernant la MIFIVA.**

**Présents : 25 procurations : 4**

N° 10

**ACOMPTE SUR SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS 2019 - CONVENTION  
D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LA MISSION INTERCOMMUNALE POUR LA  
FORMATION PROFESSIONNELLE ET L'INSERTION DANS LA VIE ACTIVE (MIFIVA)**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE :**

- PREVOIT au budget primitif 2019 la subvention à cet organisme pour un montant supérieur ou égal à celui des acomptes ;
- AUTORISE Madame la Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens avec l'association MIFIVA pour l'année 2019 ;
- DECIDE que les dépenses en fonctionnement seront imputées au chapitre 65 article 6574.

**Retour de madame Badin, monsieur Khouatra et monsieur Ozel.**

**Madame Taïar sort de la salle du conseil municipal et ne participe ni aux débats ni au vote de la délibération concernant le SOG Judo.**

**Présents : 27 procurations : 4**

N° 11

**ACOMPTE SUR SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS 2019 - CONVENTION  
D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION STADE OLYMPIQUE DE  
GIVORS JUDO (SOG JUDO)**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE :**

- PREVOIT au Budget Primitif 2019 la subvention à cette association pour un montant supérieur ou égal à celui des acomptes ;
- AUTORISE Madame la Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens ci-jointe avec l'association Stade Olympique de Givors Judo (S.O.G judo) pour l'année 2019 ;
- DECIDE que les dépenses en fonctionnement seront imputées au chapitre 65 article 6574.

**Retour de madame Taïar**

**Présents : 28 procurations : 4**

N° 12

**ACOMPTE SUR SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS 2019 - CONVENTION  
D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION JEUNESSE DU STADE  
OLYMPIQUE DE GIVORS FOOTBALL (JSOG FOOT)**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE :**

- PREVOIT au Budget Primitif 2019 la subvention à cette association pour un montant supérieur ou égal à celui des acomptes ;
- AUTORISE Madame la Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens ci-jointe avec l'association Jeunesse du Stade Olympique de Givors Football (S.O.G foot) de Givors pour l'année 2019 ;
- DECIDE que les dépenses en fonctionnement seront imputées au chapitre 65 article 6574.

N° 13

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR 22 VOIX POUR, 8 ABSTENTIONS (A. MELLIES, JP. CHARRIER, E. FERNANDES-RAMALHO, C. CHARRIER par procuration, M. PALANDRE, A. PELOSATO, S. FORNENGO, M. ALLALI par procuration) ET 2 REFUS DE VOTE (L. PERRIER, M. BOUDJELLABA) :**

- APPROUVE les modifications du tableau des effectifs présentés ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget de la ville, chapitre 012.

N° 14

**INDEMNITE DE CONSEIL ET D'ASSISTANCE AU RECEVEUR MUNICIPAL**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR 28 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS (A. MELLIES, JP. CHARRIER, E. FERNANDES-RAMALHO, C. CHARRIER par procuration) :**

- DECIDE de verser à taux plein à Monsieur Marc Rival, receveur, au titre de l'année 2018, une indemnité dite « indemnité de conseil » d'un montant de 2374,25 euros ;
- DIT que les crédits seront prévus à l'article 6225 du budget primitif 2019.

N° 15

**INTEGRATION DANS L'ACTIF DE LA COMMUNE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE :**

- AUTORISE l'intégration dans l'actif de la commune des biens désignés comme suit :
  - Saleuse trémies : 2 000 euros
  - Balayeuse : 500 euros
  - Lame à neige : 500 euros
  - Lame à neige : 275,63 euros
  - Tablier de tonte : 817 euros
  - Sulfateuse : 315 euros
  - Moteur à pompe : 162,75 euros
  - Cuve pulvérisateur : 498,37 euros
  - Pulvérisateur Berthoud : 696,15 euros

N° 16

**TARIFICATION DE L'ACTIVITÉ AQUABIKE DE L'ESPACE NAUTIQUE DE GIVORS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE :**

- ADOPTE les modalités de mise en place de l'activité aquabike présentées qui seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> février 2019 ;
- ADOPTE les tarifs proposés pour l'utilisation d'aquabike qui seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> février 2019.

**N° 17**

**CONSTATATION D'EXTINCTION DE CREANCES SUITE A UNE CLOTURE POUR  
INSUFFISANCE D'ACTIF – JEBABLI**

**LE CONSEIL MUNICIPAL:**

- PREND ACTE de l'effacement de la dette de monsieur Fouad JEBABLI pour un montant total de 7 817,39 euros ;
- DIT que cette dépense sera imputée à la nature 6542 du budget de la commune.

**Sortie de monsieur Charrier**

**Présents : 27 procurations : 3**

**N° 18**

**REGIE DE RECETTE DU SERVICE A LA FAMILLE – AVIS SUR DEMANDE DE REMISE  
GRACIEUSE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR 28 VOIX POUR ET 2 VOIX  
CONTRE (M. PALANDRE, A. PELOSATO) :**

- DONNE un avis favorable à la demande de remise gracieuse formulée par l'ancien régisseur du service à la famille.

**Sortie de madame D'Aniello Rosa et de madame Palandre**

**Présents : 25 procurations : 3**

**N° 19**

**PRÉFINANCEMENT D'UNE ACQUISITION PAR VOIE DE PRÉEMPTION D'UNE MAISON  
AVEC TERRAIN AU 6 RUE DES TUILERIES À GIVORS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE :**

- DONNE son accord sur l'acquisition par la ville de la maison et de son terrain sur la parcelle cadastrée AL 124 d'une superficie de 2182 m<sup>2</sup> sis au 6 rue des Tuileries ;
- DONNE son accord pour le préfinancement à hauteur de 216 500 euros par la ville de cet achat opéré par préemption de la Métropole de Lyon ;
- AUTORISE Madame la Maire à signer la promesse d'achat avec préfinancement avec la Métropole de Lyon ainsi que toute pièce, et tout acte y afférent, et plus généralement faire le nécessaire pour mener à bien cette acquisition.

**Retour de madame D'Aniello Rosa, madame Palandre, monsieur Charrier.**

**Présents : 28 procurations : 4**

**N°20**

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION  
POUR LES VILLES (SITIV) - RAPPORT D'ACTIVITE 2017**

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- PREND ACTE du rapport d'activité 2017 du Syndicat Intercommunal des Technologies de l'Information pour les Villes.

N°21

**SYNDICAT RHODANIEN DE DEVELOPPEMENT DU CABLE (SRDC) -  
RAPPORT D'ACTIVITE 2017**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

- PREND ACTE du rapport d'activité 2017 du Syndicat Rhodanien de Développement du Câble.

**Sortie de monsieur Ozel**

**Présents : 27 procurations : 4**

N°22

**METROPOLE DE LYON – RAPPORT FINANCIER 2017**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

- PREND ACTE du rapport financier 2017 de la Métropole de Lyon.

N°23

**METROPOLE DE LYON - RAPPORT ANNUEL 2017 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU  
SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET GESTION DES DECHETS MENAGERS ET  
ASSIMILES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- PREND ACTE du rapport 2017 du service public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés de la Métropole de Lyon.

**Retour de monsieur Ozel**

**Départ de madame Palandre et de monsieur Pelosato**

**Présents : 26 procurations : 4**

N° 24

**MISE EN PLACE DE DEUX APPLICATIONS MOBILES ILLICITY ET ILLIWAP AU  
SERVICE DES USAGERS - CONVENTIONS DE PARTENARIAT**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE :**

- AUTORISE la mise en place des deux applications « Illiwap » et « Illicity » par la commune en tant que « Ville Pilote » ;
- ACCEPTE les termes des deux conventions pour les applications « Illiwap » et « Illicity » avec la société Diagram ;
- AUTORISE Madame la Maire de Givors à signer les deux conventions ci-jointes pour les produits « Illiwap » et « Illicity ».

**Intervention de la Maire (intervention de la Maire)**

**Madame la Maire informe le conseil municipal du retrait de la délibération « Mise en place d'une convention de mise à disposition et d'une caution pour la mise à disposition d'un minibus » pour manque d'informations techniques.**

**N° 25**

**CHANGEMENT DE DENOMINATION DE L'ECOLE MATERNELLE FREYDIERE-GARE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE :**

- APPROUVE la dénomination nouvelle « Ecole primaire Freydière-Gare » pour l'école située 21 rue Pierre Semard à Givors.

**N° 26**

**COMMUNICATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL**

**Levée de séance à 00h45**